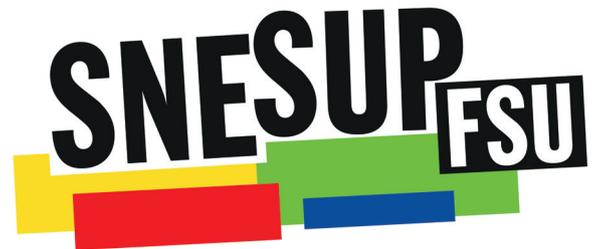


Engagé-es au quotidien pour nos métiers et l'enseignement supérieur et la recherche !

VOTEZ



POURQUOI LE CTU ?

Parce que le statut des enseignant.e.s-chercheur/euse.s impose que seuls leurs représentant.e.s élu.e.s se prononcent sur tout projet de modification législative et réglementaire des modalités de leur recrutement, de leur carrière, de leur promotion, de leur temps de travail.

Les élu.e.s SNESUP-FSU défendront les libertés académiques et l'indépendance hiérarchique garanties par nos statuts, condition indispensable pour assurer une recherche et un enseignement publics, de haut niveau, au service de l'intérêt général.

QUI COMPOSE LE CTU ?

Présidé par le ou la ministre de l'ESR, il compte 10 représentant.e.s des personnels élu.e.s sur des listes présentées par les organisations syndicales d'enseignant.e.s-chercheur/euse.s, dont 4 élu.e.s SNESUP-FSU. Le SNESUP-FSU est la première organisation syndicale représentative de ce comité.

POURQUOI VOTER POUR DES CANDIDAT.E.S SNESUP-FSU ?

Parce que durant la précédente mandature, ayant à traiter de la revalorisation des grilles de salaires et de l'accès aux échelons exceptionnels, vos élu.e.s SNESUP-FSU ont défendu le droit pour toutes et tous les collègues d'avoir une progression de carrière continue et des revalorisations salariales régulières. Parce que c'est l'assurance que nos statuts seront défendus et renforcés par de nouveaux droits !

LES REVENDICATIONS DU SNESUP-FSU

À l'heure où le gouvernement ne cesse de saper les fondements mêmes de la fonction publique, il encourage les universités à substituer le recrutement sur contrat à l'emploi statutaire et multiplie les dérogations locales. Pour le SNESUP-FSU, défendre l'emploi public et le statut des personnels, c'est :

- garantir un niveau de qualification et un recrutement sur concours effectué par nos pairs ;
- assurer l'indépendance des enseignant.e.s-chercheur/euse.s qui les protège de tout arbitraire politique ou administratif ;
- développer le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ;
- défendre la collégialité et la démocratie universitaire.

LE 6 DÉCEMBRE **VOTEZ!**
FAITES-VOUS ENTENDRE

BILAN DE MANDATURE : DES ÉLUS SNESUP-FSU COMBATIFS !

Deux réunions du CTU lors de la dernière mandature, le ministère ne voulait visiblement pas affronter les représentants syndicaux des enseignant.e.s-chercheur/euse.s ! Il faut dire que les élu.e.s SNESUP-FSU ont su faire entendre leurs revendications. En février 2017, lors du CTU consacré à la **revalorisation des traitements des enseignant.e.s-chercheur/euse.s**, tout en actant les progressions indiciaires, les élu.e.s ont revendiqué la reconnaissance du doctorat – qui aurait dû conduire à un décrochage de la grille des MCF de celle des agrégé.e.s – et l'alignement de la grille des MCF hors classe sur celle des professeur.e.s d'université de seconde classe. Ils ont défendu une revalorisation pour tous les grades de professeur.e d'université. Les élu.e.s SNESUP-FSU continueront ces combats !

En décembre 2017, au sujet du projet d'arrêté fixant le **cadre national de la formation visant à l'approfondissement des**

compétences pédagogiques des maîtres de conférences pendant leur année de stage, les élu.e.s SNESUP-FSU ont proposé une série d'amendements au texte initial. À l'issue d'une discussion franche et constructive, ils ont obtenu :

- ➔ l'abandon de la seule logique d'établissement ;
- ➔ la prise en compte des éléments disciplinaires ;
- ➔ le rôle du conseil académique ;
- ➔ la continuité de la formation ;
- ➔ le suivi en CTU.

Les élu.e.s SNESUP-FSU veilleront à ce que l'avis formulé au sujet de cette formation le soit par un.e enseignant.e-chercheur/euse et ne puisse, seul, bloquer la titularisation. Ils et elles continueront d'exiger un volume de formation initiale et continue en progression et pour toutes et tous, le droit à une formation tout au long de la carrière et une compensation budgétaire intégrale de ces allègements et de ces formations.

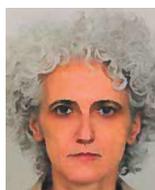
Avec les élu.e.s SNESUP-FSU, continuons à défendre les statuts, le service public et obtenons de nouveaux droits !



1. M^{me} Favier Laurence, sciences de l'info-com, PU, université de Lille



2. M. Christofol Hervé, génie mécanique, MCF, université d'Angers



3. M^{me} Bellosta Marie-Jo, informatique, MCF, univ. Paris Dauphine



4 M. Fabbri Jean, mathématiques, MCF, université de Tours



5. M^{me} Charvin Heidi, psychologie, MCF, université de Rouen



6. M. Buttgen Philippe, philosophie, PU, université Paris-I



7. M^{me} Duprat Christine, chimie, MCF, université de Toulouse PS



8. M. Koebel Michel, STAPS, PU, université de Strasbourg



9. M^{me} Bauer Sylvie, langues, PU, université Rennes-II



10. M. Minovez Jean-Michel, histoire, PU, univ. de Toulouse 2JJ



11. M. Voilliot Christophe, science politique, MCF, univ. Paris-Nanterre



12. M. Zidi Mustapha, biomécanique, PU, Upec



13. M^{me} Balansard Anne, lettres, PU, université d'Aix-Marseille



14. M. Noël Frédéric, sciences de l'ingénieur, PU, univ. Grenoble Alpes



15. M^{me} Coret Muriel, sciences du langage, MCF, univ. de Poitiers



16. M. Zimmer Alexandre, chimie, MCF, université de Bourgogne



17. M^{me} Lebrun Nathalie, didactique de la physique, MCF, univ. de Lille



18. M. Leredde Yann, géologie, MCF, université de Montpellier



19. M. Pébarthe Christophe, histoire, MCF, univ. Montagne



20. M. Ory Jean-Francis, gestion, MCF, université de Reims

LE 6
DÉCEMBRE

POUR AGIR ENSEMBLE
Votez SNESUP-FSU!